

se demandera-t-on? Je rappelle que les bénéfices des sociétés ont augmenté prodigieusement depuis quelques années. D'après les chiffres qu'on nous a fournis hier soir, ils sont passés de 618 millions en 1939, avant le paiement des impôts, à 2,270 millions en 1950. Déduction faite des impôts, ils s'établissaient à 1,402 millions en 1950, comparativement à 406 millions en 1939.

Il est donc loisible d'établir un rapport équitable entre le revenu du travail et ce qu'il en coûte en 1951 pour vivre convenablement. Je supplie donc le Gouvernement de ne plus prétendre qu'il ne doit pas intervenir, mais qu'il doit laisser les gens mettre fin eux-mêmes à l'inflation en achetant moins et en produisant davantage. C'est du domaine des impondérables. Le Gouvernement a pour mission de représenter la population et de faire ce qu'elle réclame, en voyant au respect de la justice dans tout ce qui regarde le bien-être de la population. Je crains que mon temps de parole n'achève. Je me proposais... (*Exclamations.*) Les députés peuvent se dispenser de manifester leurs sentiments car, si mon temps expire, d'autres occasions se présenteront. Je n'oublie jamais de profiter des occasions qui s'offrent ici de parler au nom des gens que je représente.

Je désire signaler aux députés que le numéro de janvier 1948 du *Typographical Journal*, organe du syndicat international des typographes, dans un article plutôt long et théorique mais fort documenté, réfute habilement cette prétention que les salaires élevés sont la cause des prix élevés. Cet article, intitulé: "Les salaires élevés ne sont pas la cause des prix élevés", est de M. Clark B. Hicks. Il se fonde sur des études faites aux États-Unis par le département du Commerce de Washington et qui ont paru dans un rapport intitulé: "Production et frais de la main-d'œuvre dans certaines fabriques, de 1919 à 1940." Le résultat de cette enquête démontre qu'en dépit de la hausse de l'échelle des salaires, non pas en un an mais pour plusieurs années, le coût de revient par rapport aux salaires a diminué.

L'analyse de ces données révèle que les gains horaires ont monté de 33.1 p. 100 au cours de cette période de 21 ans envisagée. Au lieu d'accuser une hausse équivalente au chapitre des salaires, le prix de revient a subi une réduction sensible au chapitre des frais afférents à la main-d'œuvre. L'indice de ces frais est passé de 145.4 en 1919 à 81.2 en 1940, soit une baisse de 44.2 p. 100. Au cours de la période de 21 ans, l'échelle des salaires est montée de 33.1 p. 100, mais le prix de revient a fléchi de 44.2 p. 100, surtout en raison des améliorations d'ordre technologique et de l'accroissement de la capacité de production de la main-d'œuvre.

Dans son article, M. Hicks donne plusieurs exemples. Je ne prendrai pas le temps de les citer tous, mais je vais en signaler deux qui étaient bien ma thèse. Il signale qu'au témoignage du président de la société Studebaker, M. Hoffman, les salaires dans cette usine étaient en 1870, de \$9.60 par semaine de 60 heures. Or, en 1947, ils étaient de \$60 par semaine de 40 heures.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député a épuisé son temps de parole.

**M. Knowles:** On voudra bien me permettre de terminer l'exposé de cet exemple? En d'autres termes, il y avait eu cette énorme augmentation dans les salaires, mais le président Hoffman, de la société Studebaker, a dit qu'il en coûterait \$50,000 pour fabriquer une seule voiture, s'il fallait fabriquer la Studebaker aux salaires et autres conditions de 1870. Nous avons là une preuve que le relèvement des salaires contribue à la réduction du coût par unité. Je soutiens que ce principe s'applique à la fois aux ouvriers urbains et aux ouvriers ruraux, et que les salaires ne sont pas la cause de l'inflation. Les immenses bénéfices des sociétés commerciales sont responsables de cet état de choses, et il est temps d'appliquer les principes juridiques, de recourir à la réglementation des prix.

**M. Ross (Souris):** Je n'avais pas l'intention de participer au présent débat...

**M. Sinnott:** Si le député de Souris (M. Ross) veut bien me le permettre, je désire poser une question au représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, le député de Québec-Montmorency a la parole.

**M. Sinnott:** L'honorable député a-t-il dit qu'il était en faveur d'une réglementation générale des prix, y compris la réglementation des salaires?

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je crois avoir traité cette question si souvent...

**M. Sinnott:** Donnez-moi une réponse directe, oui ou non.

**M. Knowles:** J'ai demandé qu'on applique les principes juridiques à l'égard de la péréquation prix-salaires. Les honorables députés savent que j'en ai parlé sous tous leurs aspects, et que j'ai lu des extraits des mémoires des quatre principaux syndicats ouvriers de notre pays. Leur attitude et la mienne sont très claires.

**M. Sinnott:** J'aimerais donner lecture d'une dépêche...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, la parole est au représentant de Québec-Montmorency.